la veuve on frere; ustache, n de feu e citoyen

, de serissi vous nerliere, rerie na-

s rensei-

urs).

nte-Loire

à prouver

ualité de

posée de

ussion sur

s circonsla loi du

aux en-

venoient

is, en or

és à leurs

une pro-

défendre.

roduire le

politique,

e la coas-

les cou-

injustice de

uspension,

apport sur

mission.

uin.

stans; elle

maire.

adressée

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

DECADI 20 Germinal

(Ere vulgaire).

Samedi 9 Avril 1796.

eritude de la cour de Berlin sur la conduite qu'elle doit tenir à l'égard de la Hollands. — Bruit de la prolongation de la suspension d'armes jusqu'à la fin de mui — Rassemblement de royalistes dans le déparument du Cher. — Bsuit de la prise de la ville de Sancerre par ces rebelles, qui y ont arboré le drapeut blanc. — Cri de l'opinion publique sur la paix. — Résolution sur les peines infligées à ceux qui sonneroient su feroient sonner les cloches. — Autre résolution sur la nouvelle valour des écus de cinq francs.

AVIS.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Polines est toujours rue des Moulins, n°. 500. Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, sur 3 mois, seul terme pour lequel en peut uscrire en cette monnoie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres our un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres our 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reque.

PRUSSE.

De Berlin , le 20 mars.

Notre cour ne s'explique pas encore au sujet de la Holnde, mais l'opinion est générale, qu'elle ne voit pas
re plaisir le nouveau régime qu'on vient d'y introure, & on croit que les affaires de ce pays ne tardent pas à changer de face. Cette opinion, au reste, est
dorisée en quelque sorte par la déclaration qu'on dit
oir été faite par le ministre britannique, portant que
la digleterre ne peat approuver que le régime des Pronecs-Unios soit influencé par la république française,
si en en croit diverses lettres d'Amsterdam & même
la Haye, it y regne-un mécontentement mal dissimulé;
lasi une classe nombreuse du peuple murmure de ce que
on imite trop serupuleusement les mesures prises en France
our arriver à une forme de gouvernement aussi diffile établir dans le pays.

luoi qu'il en soit, 20 mille prussiens vont bientôt se dre en Wesphalie pour y former un nouveau cordon. Da présume que le voyage que le prince Henri de sse a fait à Brunswick a en pour objet des négociale importantes entre notre cour & quelques états de mpire.

Ici, comme sur les bords du Rhin & dans tout le reste de l'Empire, chacun se berce de l'éspérance d'une paix prochaine. L'activité des négociations, le becoin de repos pour tant d'états, & sur-tout la certitude que le nouveau gouvernement français a pris un assiette stable, rendent cette espérance plus raisonnable qu'elle ne l'a jamais été.

Le bruit est général que l'armistice est prelengé jusqua la fin de mai.

(Extrait de la gazette de Brandebourg).

A L L E M A G N E.

LLEMAGNE

De Rastadt, le 24 mars.

Plusieurs bataillous, formant un corps de douze mille hommes, & un régiment de cuirassiers viennent augmenter l'armée du comte de Wurmser. Leur arrivée très-prochaine occasionne le déplacement du corps de Condé, qui a reçu ordre de se porter d'ici au 30, sur différentes colonnes, dans les quartiers du Brisgaw, occupés ci-devant par le prince Joseph de Lorraine. Le prince de Condé n'a pas encore choisi son quartier-général; mais on suppose qu'il sera peu éloigné d'Offembourg.

(Extrait de la gazette de Deux-Ponts)

FRANCE.

De Paris , le 19 germinal.

Les bruits d'une psix prochaine acquierent chaque jour plus d'autorité. Des personnes à portée d'être bien instruites pensent que les préliminaires en sont signés ou près de l'être en ce moment, & qu'on ne tardera pas à en avoir la nouvelle positive.

A l'appui de ces bruits de paix dont on pourroit croire que les vœux de l'opinion publique exagerent la vraisemblance, on alloit jusqu'à citer ces jours derniers quelque chose de plus précis. On disoit que le directoire, persuadé plus que jamais de la nécessité de la paix & de l'avantage mappréciable de la consure promptement, au prix de tout ce qui n'est pas l'indépendance & la gloire nationale, no

erafgnant plus d'être aceusé par quelques extravagans de favoriser une faction, quend il sera au contraire universellement applaudi & remercié par tous les hommages de la reconnoissance publique, vient d'envoyer aux négociateure français des instructions pleines de modération & de eagesse : il oublie, dit-on, les prétentions extravegantes des nouvelles limites; il renonce à nos conquêtes, à l'exception de la Savoie & d'une partie du comté de quelques villes maritimes de la Belgique, ou'il ne paroît pas que l'Autriche mette beaucoup d'importance à conserver. On assure même que le prévoyance a été jusqu'à promettre de réndre à l'Espagne la partie de Saiat-Domingue que cette puissance vient de nous céder, si l'Angleterre est toujours disposée à nous rendre à ce prix ce qu'elle possede encore de nos colonies. Puissent d'heureux résultats suivre bientôt des négociations , ramenées à ce point de sagesse qui doit en hâter le succès, & l'on verra bientôt les cris des hommes de la faction des nouvelles limites se perdre au milieu des témoignages de la joie publique!

On a reçu des nouvelles affligeantes du département du Cher. Les rassemblemens royalistes qui s'y sont formés sont devenus plus nombreux & ont déjà commis beau-coup de violences. On prétend qu'ils se sont emparés de la ville de Sancerre, qu'ils y ont détruit tous les symboles de républicanisme & arboré le drapéau blanc. On assure aussi que le gouvernement y fait marcher des troupes & prend les mesures les plus actives pour arrêter les progrès de cette rebellion & en rechercher les auteurs.

Les réffexions suivantes sont extraites d'une brochure nouvelle intitulée: Second Cri de l'opinion publique sur la paix, qui se trouve à la librairie de Dupont, rue de la Loi.

" Le vœu bien prononcé de la grande majorité des Français est foujours pour une paix prompte & pour une paix durable; & elle ne peut être prompte si nous n'avons d'autre but en continuent la guerre que de prouver que la république n'est pas assez épuisée pour subir de honteuses loix. Elle ne sera pes durable si nous crayons que nos succès, même les plus brillans, peuvent nous autoriser à en dicter de trop onéreuses. Que le parti de Jaraisen soit nommé une faction, peu nous importe, pourvu qu'il triomphe; & il triomphera; a'en doutez pas, apôtres éloquens de la limite du Rhin, illustres étrangers, qui avez vos raisons pour desirer que Mayence & Worms deviennent des villes françoises ; qui qualifiez de lache toute politique qui n'est pas la vôtre, de trat tres ceux qui me professent pas vos opinions. Nous connoissons ce genre de logique, & nous n'avons pas besoin que des écheppés d's chaires d'Allemagne viennent nous en donner des leçons. Vos anothèmes, les savantes dissertations qui ont obtenu les honneurs de votre suffrage. ne guériront pas de leurs erreurs ceux de nos philosophes qui croyent qu'un traité de paix ne change pas les habitudes, les mœurs, la religion, le langage de quelques millions d'hommes ; ceux de nos politiques qui sentent que l'énorme agrandissement que vous voulez nous procurer ne feroit que nous affoiblir en ouvrant un vaste théâtre aux menées des mécontens de l'intérieur, aux intiques des puissances étrangeres qui fciedroient

de consentir à un pareil démembrement; conx de n n Il n'y militaires qui prouvent que nos anciennes limites, en tands su renfermant quelques places nécessaires à leur plus gran reuses. I sûreté, sont bien plus desirables que ce fleuve, au de l n'est p duquel vous voudriez repousser nos enhamis.

» Et vous, qui présidez à nos destinées, riéficz-ve er qu'il de ces projets éblouissans, que vous ne pourriez po vaste suivre qu'en compromettant notre gloire & votre pro sureté. Soyez du moins accessibles aussi à ceux que ominatio os front froide raison ooppose aux élans de l'enthousiasme aux calculs de l'intérêt personnel. Vous avez dû j narteno Holian de l'esprit public par l'empressement avec lequel on tats don adoptés ces préliminaires mensongers que l'agiotage oulons é glais a vomi sur le Continent, & par le nio ne abal s leur ment qu'a causé la conviction de leur fausseté. savone s préte

» Pour vous décider au milieu de ce constit d'or nions, gardez-vous du moins de consulter les transie des pays que vous seriez tentés d'incorporer à la re blique française, ni aucun de ceux qui ent un inte quelconque à cette incorporation. Consultez bien pl les citoyens éclairés & impartiaux (& il en est) moins encore par amour pour l'humanité que par am pour leur patrie, par la crainte même d'exposer une berté si cherement conquiso, vous demandent à gran cris, avec le reste de la nation, la paix la plus prom pourvu qu'elle soit compatible avec notre véritable gl Ah! si la campagne prochaine a les succès que desir tous les Français, excepté les anarchistes qui frémiss de tout ce qui pourroit consolider notre gouverneme & vous faire bien mériter de la patrie, excepte le pe nombre d'extravagens plus redoutés que redoutables, se hercent encore de l'espoir d'une contre - révolute alors signez, signez-là sans délai, cette paix si des qu'à l'agran Songez plutôt au bonkeur des gouvernés sement de leur territoire; songez plutôt à conquérir time & l'admiration de nos ennemis par la modération nos prétentions, qu'à prolonger leur haine & leur jalou par l'abus de la vietoire Souven z vous que le décret q a annoncé à l'Europe que la France renonçoit aux co quôtes n'est pas rapporté, qu'il est gravé dans le ce de la grande majorité des Français, & que c'est la véritable sanction qui, dans un gouvernement libre, m les loix sacrées & irrévocables.

» Ce langage ne vous étonnera pas, puisque vous républicains comme nous. Les accens mâles de cette berté pour laquelle nous combattons ne peuvent offens que les despotes. Voyez ce qu'il en coûte déjà pour pr parer cette campagne , que l'exigence impérieuse de la ennemis rend sans doute indispensables; voyez ces moy violens employés pour repeupler nos armées aux de de l'agriculture & de l'industrie; voyez ces taxes énom qui, en enlevant a toutes les classes aisées plus que superflu, tarissent toutes les sources d'où découlent entreprises viv fiantes, & condomnent à la rouille le & le martean de forge, à l'inaction les machines des at à la stérilité des millions d'arpens; voyez ces mesul milifaires qui dévorent l'élite de la génération présent & écraseut dans son berceau la génération future; mesures financiores qui resserrent la confiance au lieu la ranimer, qui initient les êtres les plus simples à to les mysteres de la fraude, à toutes les combinaisons l'agiotage; qui, armant tous les intérêts contre la lo dispensent de l'obéissance ceux qui la reçoivent, & 9 levent la considération à ceux dont elle émane.

Scalige
Run holl
mere, C'e
ligaoré;
arrivé à
par de ho
de ces di
la politic

nvenan

agira de

ite dang

veir &

guerre

ort, eus

ons-rou as lougon, cel

lles vou

sort,

officira

nos all

tieres è ché à 1

pressar

Balu a fa pplaudie chass en suis qu'il a de un hellen passages peu effar erudition minise! le dans teur d'a lors An mœurs p Virgile 8 Boilean o emment e Toulor

alement

" Il n'y a que les plus grands dangers & les plus grands conx de rands succès qui puitsent excuser ces messures désas-reuses. Les peuples ont recouvré la faculté de raisonner; mites, en plus gran n'est plus au pouvoir de perconne de la leur ravir. ive, au-d pa'on n'essaie donc plus, par exemple, de nous persuaer qu'il est de drois naturel qu'un sleuve qui traverse rieficz-v a vaste territoire, doive faire en entier partie de sa omination; comme si le Rhin, qui côtoie seulement rriez pou votre pro s fiontieres l'espace de trente à quarante lieues, nous ceux que partenoit plutôt qu'à la Suisse, où il a sa source, qu'à ousiasme Hollande où il a son embouchure, qu'à vingt petits ils dont il arrose & traverse le territoire. Si nous rz di ju quel ont tate dont il arrose & traverse le territoire. oulons énoncer de si hautes prétentions, n'allons donc agiolage s leur chercher un étai dans une plie osophie qui les savone; levons franchement le masque; disons que enflit d'op s prétentions sont appuyées sur la loi éternelle des nvenances, sur le droit éternel du plus fort; alors il es transfu r à la rép t un inté bien plu est), qu gira de décider si nos convenances nous conseillent nte dangereuse acquisition au prix de quelques milliards, x dépens de la vie de cent milie français, au risque voir se rellumer dans quelques années l'incendie de guerre ; alors nous livrerons l'exercice de ce droit ernel aux chances des combats. Quant au droit du plus e par am oser une ent à gran et, eussions nous encore les moyens de l'exercer, garlons-nous d'en sbuser; les excès dans ce genre ne restent pas long-tems impunis. Suivons platôt la voix de la rai-ton, celle de l'humanité, celle même de notre intérêt. us preme itable gloin que desire Elles vous crient à l'envi : « Arbitres passagers de notre i frémisse ouverneme sort, des que vous le pourrez avec sureté; des qu'on epie le pe offrira de rendre ce qu'on a conquis sur nous & sur nos alliés; des que vous aurez mis nos anciennes fronutables, q tieres à l'abri des invasions; des que vous aurez arra-ché a nos ennemis l'aveu de notre liberté; rendez-nous x si u 'à l'agrand su plutôt ce dont & vons & nous avons un besoin si pressant, LA PAIX! LA PAIX! " nguérir l'a

eté.

révolution

odération

le ar jalou. le décret q

it aux co

ans le cœ

e c'est là

t libre, ret

ue vous et

de cette l

vent offens

jà pour pr ieuse de n

ces moy

aux depe

xes énorm

lus fue

écoulent ouille le so

nes des arts

ces mesur

ion présen

future;

e au lieu

mples à toi

binaisons (

nire la lo

vent, & q

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Scaliger a mis le poëte grec Oppien a côté de Virgile, un hullandois l'a placé immé hatement au dessous d'Homere. C'est dommage, en si be'le place, de rester presque gnore; & je voudrois examiner pourquoi ce malheur est mivé à Oppien. Mais vous ne voulez point, citoyens, ar de honnes raisons sans doute, insérer dans votre feaille de ces discussions littéraires trop peu intéressantes pour a politique. Je vous dirai done simplement que M. de alu a fait, à une se mee du Lycée, une locture trèsaplaudie de quelques morecaux du poëme d'Oppien sur chasse. Sa traduction a paru élégante & poétique : 'en suis bien aise; ear ce M. de Balu, dans un in-4°. pu'il a déjà publié sur Oppien, avoit paru un rude savant, un helléniste un peu sauvage. Son latin étoit bigarré de Passages grees non traduits; & ce gree tout oru avoit un peu essarouché la multitude des lectours, qui n'a qu'une trudition ordinaire. Dieu fasse paix à l'érudition qui s'huminise! M. de Belu a cependant sait voir encore sa sévé-ilé dans le préambule de sa lecture : il reproche à son leur d'avoir loué l'empereur Severe & son fils appellé ors Antonin. Louer des tyrans lui paroît un vice das mœurs poétiques, & il reproche également ce vice à Virgile & Horace qui ent loué Auguste, & à Racine & Boilean qui ont loué Louis XIV; il faut ajouter appaemment Malherbe & Voltaire qui ont chanté Henri IV e Toulousain Goudouli qui a pleuré sa mort, & génétalement tous les poëtes qui ont célébré des princes.

Citoyens, c'est le eas de proposer une question qui tient à la doctrine républicaine, & je demande à en dire un mot dans votre seuille. Et pour me réduire, je dis qu'Oppien n'est pas trop blamable d'avoir recherché la faveur de Sévere qui avoit rétabli l'ordre dans l'empire, & de son fils à qui il avoit donné le nom d'Antonin, nom justement adoré des Romains par le souvenir de plusieurs princes qui l'avoient porté, & devenu immortel non-seulement dans les fastes de la souveraineté, mais dans les annales de la philosophie. Je sais que le fils de Sévere devint indigne de ce nom : mais enfin lorsque les poèmes de la Chasse & de la Péche lui firent dé liés, il étoit encore entouré de tout l'éclat & de tout l'attrait attaché à ce même nom. S'il s'en était rendu digne, qui ne sauroit gré au poète qui s'était hâté de l'anneacer aux Muses? Diroit on qu'il vantoit un tyran?

Je dirai à l'élégant helléniste Balu, & à beaucoup d'au-

tres bons républicains comme lui, qu'il est dans la raison & dans Pesprit de notre langue de réserver le nom de & dans l'esprit de notre tangue de reserver le nour ve tyrans aux mauvais princes, aux chess de nations désavoués par elles; sous quelque dénomination que ce soit, de rois, d'archontes, d'empéreurs, aux Néron, Henri VIII, Louis XI, & non aux Trajan, Marc Aurele, Louis XII. N'2-t-on pas dégrade même ce nom o lieux, jusqu'à le donner à un plat factioux, à l'infame Rouespierre, qui un fut explorate empereur, ni roi?

qui ne fut archonte, empereur, ni roi?
Una sorte de fanatisme nous égare souvent dans l'application des noms. Pour certains dévots jansénistes, toute comédie étoit une œuvre du démen, & tout poëte de théâtre un empoisenneur publie; ils le dirent fert impoliment à Raeme qui deigna se moquer d'eux. Pour certaines têtes à bounst rouge, soi-disant républicaines, tout roi est un tyran, même l'innocent roi du jeu d'écience aux échecs, sans dire échec au tyran; je fris marcher mon tyran; car c'est ainsi que s'exprime le républicain Molé dans la scene du Bourru bienfaisant, où il rappelle une partie d'échecs. La vraie liberté sourit de cetie ferveur imbécille de démocratie.

J'ai à cœur de vous parler encore de ce pauvre rei des échecs, & de la cruauté qu'en a eue de proscrire une société de quelques vieux républicaires, presque tous sexu-génaires, qui s'amosoient à le matter ou le défendre. Si vous voulez me donner encore un peu de place, je vous pronverai que les échecs sont un jeu vraiment civique, une satyre ingénicuse de la monarchie. De grace, messieurs, imprimez les réflexions que je vous communiquerai à ce sojet.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Doulour.

Suite de la séance du 18 germinal.

Engerrand rappelle d'abord dans quelles circonstances le sequestre des biens des émigrés a été ordonné ; il trouve qu'il étoit juste alors, & de-là il tire la conséquence que la nation ayant en le droit de se subreger à la place des émigrés elle a également celui de réclamer la part qui leur revient dans les biens de leurs parens.

Boissy monte à la tribune : on demande que la discussion soit fermée & le projet mis aux voix : Boissy est néanmoins entendu. Il annonce qu'il n'examinera pas la question de savoir, ai ce n'est pas porter atteinte à la constitution, qui, article 73, porte que toute résolution rejetée ne peut être reproduite qu'une année après, que de soumettre de nouveau à la discussion une résolution dont le principe a été formellement rejeté par le conseil des anciens après une longue & solemnelle discussion.

S'attachant au fond, Boissy démontre combien il y a d'immoralité dans une lei qui pusit en masse des citoyens sans les entendre, qui renouvelle les proscriptions des tyrans les plus féroces, rend les parens des émigrés responsables de fautes qui ne sont pas les leurs, & les assujetit à des indemnités pour des dommages qu'ils n'ont

pas causés.

Tallien n'est pas du même avis: il dit que la loi du g floréal fut suspendue à l'instant où l'on employoit tout pour corrempre l'esprit public & faveriser les royalistes, à l'instant enfin où les anglais venoient de vomir sus nos côtes ces émigrés qui, dans le Morbihan assassinoient tous les patrietes. J'ai vu leurs parens, s'ècrie-t-il, voler à leur rencontre; leur indiquer des dépôts d'armes; leur découvrir les lieux où étoient nos magasins; leur servir de guides enfin dans les routes inconnues pour faire surprendre nos troupes. Voilà les services qu'ils ont rendus; on parle de faire des amis à la république, mais c'est à l'instant que cette lei veneit d'être suspendue que les parens d'émigrés ont formé ces phalanges qui, au 13 vendemiaire se sont avancées pour assassiner la représentation nationale.

On demande de nouveau la clôture de la discussion. — Lemerer demande à répondre à Tallien; les eris pour fermer la discussion redoublent; Lemerer insiste. — Un membre réclame le silence pour lire un article de la constitution. — Ils ne sont entendus ni l'un-ni l'autre; la discussion est fermée & le projet présenté par Audouin

adopté; en voici le texte:

«Ceux sur les biens desquels le sequestre a dû être apposé en vertu de la loi du 17 frimaire, seront admis à demander le partage prescrit par la loi du 9 floréal. Le sequestre tiendra à l'égard de ceux qui n'auroient pas demandé ou qui ne demanderoient pas le partage. Il sera upposé, si déjà n'a été fait, ou il sera rétabli, s'il a été levé, sur les biens des parens des émigrés compris dans l'artiele let, de la loi du 9 floréal ».

Consrib DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZE-LATOUCHE.

Séance da 18 germinal.

On continue la discussion sur la résolution relative au paiement de l'arrière de la contribution en mandats.

Durand-Maillane pense qu'elle doit être rejetée, comme înjaste & contraire à l'égalité; il la trouve injaste en ce qu'elle fait payer dans une proportion triple la contribution arriérée, quoique la cause de la négligence dans l'acquittement de l'impôt doive être plutôt attribuée aux adminitrateurs qui n'ent pas confectionné les rôles, qu'aux contribuables eux-mêmes; il la trouve contraire à l'égalité, en ce que les contribuables en demeure étaut naturellement les plus pauvres, ils servient néanmoins oondamnés à payer trois fois la somme de ceux qui sont plus aisés.

Durand-Maillane ajente qu'il sereit honteux de placer Pimpôt au rang de la dette conventionnelle ; il creit aussi

que l'on doit éviter de tourmenter cans mesure le prepriétaire qui, depuis si long-tems, a été froissé, tantôt par des réquisitions, tantôt par des maximum, & sur qui porte en se moment la charge de l'emprunt foreé.

Lafond-Ladebat parle aussi contre la résolution.

Oa demande que la discussion soit fermée: cette demande est décrétée. — Le conseil rejette la résolution.

On ouvre la discussion sur la résolution qui fixe le mode à suivre dans le cas où il y a plusieurs actes d'accusation contre différens prévenus du même délit.

La commission avoit proposé de rejeter la résolution comme contradictoire avec différens articles du code des délits & des peines. Delacoste combat cette assertion; il ajoute qu'il doit être permis de réunir ce qui est connexe, par la même raison qu'il est permis de diviser ce qui ne l'est pas. Cette réunion, dans le cas dont il s'agit, doit produire plusieurs avantages: motifs de justification pour l'innocence accusée, promptitude de jugemons, accéleration de la justice, plus grande certitue dans la cendamnation du coupable qui est bien plus facilement connu lorsque tous les accusés sont présens & débattent entre eux; enfin, peine plus proportionnée au crime. & plus promptement infligée.

Larmagnac parle dans le même sens. — Malleville reproduit contre la résolution les objections contenues dans son rapport. — Portalis parle en faveur de la résolution

qui est approuvée à la presqu'unanimité.

Conseil DES Cinq CENTS.

Stance du 19 germinal.

Madier soumet à la discussion & le conseil adopte le projet de résolution, qui contient des peines contre ceux qui feroient sonner les cloches. Cette peine sera de six mois de détention & en cas de récidive d'une année.

Les ministres d'un eulte qui employeroient ce moyen pour réunir les citoyens, subiront la premiere fois une détention de six mois, en cas de récidive ils seront

poursuivis criminellement.

Sur la proposition de Thibaut, au nom de la commission des finances, le conseil prend une résolation qui porte que les pieces de 5 francs marquées au coin de la république, seront reçues dans les paiemens pour 5 liv. 1 s. 3 d. tournois.

Un membre fait arrêter, 1°. que les tribunaux pourrent, moyennant un salaire compétent, obliger les ouvriers à faire les travaux nécessaires pour l'exécution du jugemens; 2°. qu'en cas de refus, ces ouvriers seront punis par voie de police correctionnelle de trois jours de détention & d'une décade en crs de récidive.

On a discuté ensuite le projet de résolution sur la moyen de constater les prises; plusieurs discours ent élé prononcés; le conseil en a ordonné l'impression.

Fermond lit un projet d'instruction sur la loi du 28 ventose. Le conseil en a ordonné l'impression ainsi que d'un projet de résolution tendant à rémair entre le mains d'un seul ministre tout ce qui concerne l'achat a l'administration des subsistances & des approvisionnemens.

On lit plusieurs messages du directoire, dont l'un a pour objet d'arrêter la force de réactions qui s'epere par les actions en réparation de dommages soufferts sous le gouvernement révolutionnsire, & intentées contre diver fonctionnaires publics. — Renvoyé à une commission. N.

N (

ablication saires for Varehid rection

Réflexio

Le bua ques est Le pri

pour 3 m
ouscrire
Le pri
our une
our 3 m
Toute I

De fréque vienne de vienne de vien de vien où l'ance des lance.

si-acerédit usieurs vi l'on y a andau, qua nolue & c écrit de eu l'ordre il a été La réunic

La réunio ficiel, aj s qu'il s'e Londres.